

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Municipal :	14.11.2022
Date d'affichage du compte-rendu :	18.12.2022
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	26

Le quatorze novembre deux mille vingt-deux, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2^e Adjoint, M. Jean WAROUX 3^e Adjoint, Mme Sophie ROBION, 4^e Adjoint, M. Patrick PETIT 5^e Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6^e adjoint, M. Claude PAPOT 7^e Adjoint, Mme Annie GONNORD 8^e Adjoint, Mme Monique PARICHAUT, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Alain HURIEZ, M. Patrick COIRAULT, M. Christian GOUJEAU, M. Pascal TRUTEAU, Mme Hélène ACE, M. Frédéric WATTEBLED, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Angélique BOURSIER, Mme Christelle BIET et Mme Marie KOHLER.

ETAIENT ABSENTS : M. Henri MOINARD et Mme Patricia DUFOR qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en son lieu et place à M. Christian AUBERT et à Mme Annie GONNORD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sophie ROBION.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et demande le report du point à l'ordre du jour concernant « l'ilot Place Cail - lancement de la consultation pour les travaux » le 12 décembre 2022 dans l'attente d'une concertation avec l'architecte.

Patrick Petit souhaite apporter un complément d'informations suite à la remarque formulée en ces termes, faite lors de la séance précédente à laquelle il n'a pas pu assister : *les particuliers contribuent à hauteur de 65%, alors que les distributeurs de produits phytosanitaires, les industriels et les éleveurs ne représentent que 13% des contributions. Ils reçoivent pourtant 16% des aides à la dépollution.* Il indique que les éleveurs paient à chaque achat de produits, une redevance de 25 à 35% du prix.

Marie Kohler regrette plus globalement l'absence d'informations sur le sujet de l'usage de l'eau. Un exemple, localement, en est la méconnaissance du Programme Re-Sources. D'autre part, elle pense, qu'à l'échelle de la commune, il serait possible et intéressant d'organiser des tables rondes agriculteurs/citoyens pour évoquer des sujets d'actualité, mieux connaître les agriculteurs, leurs parcours et leurs pratiques, et ainsi lutter contre l'"agribashing" et favoriser le mieux vivre ensemble.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

Le compte rendu de la séance du 17 octobre 2022 ne suscite aucune remarque, il est adopté à la majorité.

Marie Kohler demande comment s'opère les modifications des comptes rendus eu égard aux remarques faites par les élus. Il convient de les mentionner sur le compte rendu de la séance suivante.

BILAN DE SAISON ESTIVALE 2022

Annie Gonnord présente le dossier

Madame Gonnord dresse le bilan de la saison estivale.

LE GUIDE

Il a été imprimé à 4.000 exemplaires, pour un coût de 2.278,80 euros, contre 3.000 exemplaires en 2021. 2.500 exemplaires ont été distribués sur 4 points de diffusion hors points office du tourisme, qui en ont distribué 1.500 exemplaires.

LES ANIMATIONS DE LA PERIODE ESTIVALE 2022:

	Nombre	Fréquentation	Budget
Marchés en Fête	8		1.555,00 €
Mercredis de l'Eté	7	144	580 €
Vie de Village et de Quartier	5	650	6.304,00 € (+5 000 €)
Autres animations	6	> 1000	9.159,95 €
			17.598,95 €

Les élus s'accordent à dire que les animations ont été particulièrement réussies. Globalement, il est nécessaire de continuer dans cette perspective, pour montrer aux habitants et aux visiteurs de Chef Boutonne que la commune propose des animations intéressantes. Des remerciements sont adressés aux partenaires, élus et à Pascaline l'agent référent.

FOIRE DE JAVARZAY - EDITION 2023

Annie Gonnord présente le dossier

Le questionnaire envoyé aux élus au sujet de leur appréciation de la Foire de Javarzay. a donné lieu à 16 réponses. Il a permis de soulever les questions relatives à la foire aux Pirons, le nombre important de commerçants textiles, le manque de producteurs et artisans locaux.

Des suggestions ont été faites quant à l'évolutions de la foire commerciale : l'augmentation du nombre de commerces de bouche, l'augmentation du nombre d'animations musicales ou de rues, le besoin d'accentuer la communication. La fête foraine ne propose pas assez de manèges, dont aucun manège à sensation.

Il semblerait nécessaire de relocaliser la foire, et de changer les dates d'organisation de la foire. En effet, la foire rassemble beaucoup moins de participants le 26 juin en semaine.

Monsieur le Maire souligne que ce sujet est plus sensible qu'il n'y paraît, considérant l'attachement des Chef-Boutonnais à son organisation traditionnelle comprenant la foire commerciale le 26 juin et la fête foraine et les animations les jours précédents et parfois suivants puisque le feu d'artifice clôturait cette animation le 27 juin. Ce programme n'a jamais varié quel que soit le calendrier. Certains élus indiquent y être attachés. C'est pour cette raison qu'il convient de demander au Conseil Municipal de trancher.

La commission Animation propose de concentrer la foire sur 3 jours, à savoir les derniers vendredi, samedi et dimanche du mois de juin, avec une fête commerciale le samedi, et un feu d'artifice qui clôturerait la foire le dimanche.

Les élus échangent sur des idées d'ores et déjà formulées, pour rendre la foire plus attractive tant pour les participants que pour la population.

Après une large discussion, Monsieur le Maire propose de mettre au vote la nouvelle organisation de la foire Javarzay proposée par la commission Animation ou le maintien du format actuel.

Les membres du Conseil Municipal à la majorité des votants. (21 voix pour) valident la nouvelle organisation de la foire Javarzay qui sera donc organisée le week-end du dernier dimanche de juin de chaque année,

Madame Gonnord souhaite savoir si des membres du Conseil Municipal souhaitent participer au Groupe de travail dédié à la foire de Javarzay. Marie-Claire VEQUE, Amanda HOLMES, Christelle BIET et Nicole BETTAN se portent spontanément d'ores et déjà volontaires. Il est précisé que ce groupe pourra bien sur être étoffé.

CONTRAT GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL 2023

Sophie Robion présente ce dossier

La commune est actuellement adhérente au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres. Celui-ci garantit contre les risques financiers découlant des obligations statutaires à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, de maladies et d'accidents imputables ou non au service.

Le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2023 et le CDG79 lance, au cours du 1er semestre 2023, une consultation afin de souscrire un nouveau contrat groupe à adhésion facultative à effet au 1er janvier 2024.

Par conséquent, si la collectivité est intéressée par la démarche, il convient de donner un accord de principe pour pouvoir participer à la procédure, sans toutefois que la collectivité soit contrainte à adhérer si les conditions tarifaires et de garanties ne convenaient pas.

Les membres du Conseil Municipal approuvent la participation à l'appel d'offres, à l'unanimité des votants.

DISPOSITIF DE MEDIATION PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES

Sophie Robion présente ce dossier

Le Centre de Gestion de Saint Maixent propose le déploiement d'un dispositif de médiation destiné à intervenir pour résoudre d'éventuels conflits entre la collectivité et les agents. Le médiateur ou la médiatrice pourra intervenir pour renouer la relation entre l'agent concerné avec la collectivité, instaurer un dialogue entre les parties, et proposer des solutions. Aucun engagement financier n'est nécessaire à la signature de la convention, le coût pour la collectivité en cas d'usage de ce service, correspondant donc à l'intervention du médiateur est estimé à 400 euros.

Les membres du Conseil Municipal approuvent l'adhésion au dispositif de médiation, à l'unanimité des votants.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 79 POUR L'UTILISATION DES STADES

Monsieur le Maire présente ce dossier.

Comme chaque année scolaire, le Conseil Municipal est invité à valider la convention relative à la participation du Conseil Départemental aux frais d'utilisation des stades par les collégiens dans le cadre de la pratique de l'éducation physique et sportive. La présente convention concerne l'utilisation pendant l'année scolaire 2021-2022, à raison de 228h à 4.80€ de l'heure représentant ainsi une contribution de 1 094.40 € (374h d'utilisation au cours de l'année scolaire précédente soit 1 795.20€)

Les membres du Conseil Municipal approuvent la convention de partenariat avec le Conseil Départemental 79 pour l'utilisation des stades, à l'unanimité des votant et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

AUDIT DE L'EGLISE DE TILLOU – PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE

Christian Aubert présente ce dossier.

Il explique que le plan de financement de cette opération doit faire l'objet d'une modification. En effet, la DRAC ne peut participer au financement de cet audit de l'église de Tillou qu'à hauteur de 30%, et non 40% comme indiqué. Par ailleurs, le Conseil Départemental 79 peut apporter une contribution à hauteur de 25%. Le plan de financement ainsi actualisé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Diagnostic	8 774,00 €	DRAC 30%	2 632,20 €
Total HT	8 774,00 €	Conseil départemental 25%	2 193,50 €
TVA	1 754,80 €	Autofinancement	3 975,96 €
		FCTVA	1 727,14 €
Total TTC	10 528,80 €		10 528,80 €

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent la modification apportée au plan de financement ainsi actualisé de l'audit de l'église de Tillou et autorise le Maire à déposer les demandes d'aides correspondantes.

SECURISATION DU CARREFOUR ET AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT A PROXIMITE DE LA MAIRIE DE TILLOU-AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Christian Aubert présente ce dossier.

La proposition de la commission Finances qui a préalablement étudié ce dossier, est présentée et commentée. La synthèse financière des avenants de ce chantier se décompose ainsi :

Entreprises	Montant HT du marché	- value	+ value	Montant de l'avenant
NATP	65 000,00	2 300,00	770,00	-1 530,00
Actualisation du marché avec l'indice TP09				5 918,38
			Total	4 388,38
GAUDINEAU Lot 1	59 847,82	2 546,63	11 391,00	8 844,37
POUGNAND lot 2	29 669,53	770,30	1 584,03	813,73
GAUDINEAU lot 3	8 163,36	688,66		-688,66
SOCOBAT lot 4	9 153,32	1 429,01	1 429,01	0,00
COUTEAU lot 5	17 236,19	8 000,80	7 916,46	-84,34

6,75%

RENOV DECO lot 7	7 387,53	10,00		-10,00	
SEGUIN lot 8	9 611,58		110,70	110,70	
EEAC lot 9	18 325,00	3 310,00	260,00	-3 050,00	
	159 394,33		Total	5 935,80	3,72%
A la demande du maître d'ouvrage : habillage des linteaux				4 048,82	
				TOTAL	14 373,00

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les avenants proposés aux marchés des travaux et autorisent Monsieur le Maire à les signer.

Les plans de financement répartis sur chacun des 2 budgets concernés sont de ce fait ainsi actualisés :

Logement Parc locatif		74%		Carrefour BUDGET PRINCIPAL		26%	
dépenses		recettes		dépenses		recettes	
achat	26 900,00 €	CAP 79	55 660,91 €	achat		CAP 79	19 519,09 €
travaux logements	170 968,94 €	DETR	74 214,55 €	travaux logements		DETR	26 025,45 €
travaux voirie				travaux voirie	69 388,38 €	FCTVA	16 474,43 €
frais indirects	29 799,67 €			frais indirects	14 302,73 €		
Total HT	227 668,61 €	coût commune	143 326,87 €	Total HT	83 691,11 €	coût commune	38 410,37 €
TVA 20%	45 533,72 €			TVA 20%	16 738,22 €		
Total TTC	273 202,33 €		273 202,33 €	Total TTC	100 429,33 €		100 429,33 €

Plusieurs élus soulignent que le niveau de finition des travaux n'est pas du tout à la hauteur du coût total. Monsieur le Maire indique que tant que le chantier n'est pas réceptionné, la collectivité est en mesure de demander des reprises de prestations au cas où elles seraient mal exécutées.

Monsieur le Maire précise que la location pourrait en être envisagée en début d'année.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Christian Aubert présente ce dossier.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les décisions modificatives budgétaires concernant

- *L'adaptation des crédits prévisionnels inscrits au titre de l'APCP de l'ilot Place Cail*
- *L'inscription des crédits nécessaires au remboursement anticipé du prêt contracté au titre de la chaufferie de Tillou validé par l'assemblée.*

BUDGET PRINCIPAL DM 2-2022 CM 14/11/2022		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES		DEPENSES	
Chap - Article	Désignation de l'article	Montant +	Montant -	Montant +	Montant -
16-1641	Remboursement du capital des emprunts			19 000,00 €	
21-2188	Autres immobilisations corporelles				19 000,00 €
62-627	Indemnité de remboursement anticipé	480,00 €			
66-66111	Intérêts		480,00 €		
TOTAL		480,00 €	480,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €

DEFENSE INCENDIE - MODALITES

Monsieur le Maire présente ce dossier.

Il rappelle que la commune avait fait réaliser par le SDIS un schéma directeur de la défense incendie, visant à montrer les forces et faiblesses de nos dispositifs. Il ressortait que 11 points nécessitaient d'être renforcés. Le dossier 2018 incluait la résolution des 5 points les plus urgents, pour un montant total 36 000 € TTC.

Ce dossier pour lequel la commune a obtenu une aide au titre de la DETR doit faire l'objet d'une actualisation des devis. Pour cela, la commission Finances a validé la demande d'actualisation des devis pour la fourniture et la pose de 2 poteaux incendie et le lancement d'une consultation pour la création de 3 citernes souples (une réserve de 60 m3 au Moulin des Paillards, une réserve de 30 m3 au Moulin Neuf et une réserve de 60 m3 à Chandant / Pellevoisin).

Pour ce dernier point, il convient d'acquérir une partie d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur François Gagnaire, à raison de 7m de largeur et 41m de profondeur. Monsieur Gagnaire est vendeur au prix de 1400€

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent l'acquisition d'une parcelle de terrain en vue de l'installation d'une citerne souple dans le cadre du dossier de défense incendie au prix de 1400 € étant précisé que les frais de division de parcelle et de frais d'acte, respectivement évalués à 1400 € et 300€, seront également à sa charge



DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire indique que sur demande des services préfectoraux le Conseil Municipal doit désigner un correspondant Incendie et Secours. Il est proposé d'en nommer deux, à savoir Patrick COIRAULT et Christian GOUJEAU.

Patrick COIRAULT et Christian GOUJEAU volontaires, sont désignés correspondants incendie et secours, à l'unanimité des votants.

DISSOLUTION DU SYNDICAT DES POMPES FUNEBRES D'ALLOINAY

Marie-Claire Veque présente ce dossier.

Le syndicat des pompes funèbres d'Alloinay va être dissous suite au renouvellement des conseils municipaux en 2020, du fait de la faible activité de ce service et de l'absence de chauffeur pour le camion des pompes funèbres. Elle indique que le camion a été vendu pour 1.300 euros. Le reliquat budgétaire d'environ 1.000 euros sera redistribué aux communes adhérentes au syndicat des pompes funèbres.

Monsieur le Maire explique que la délibération de la présente réunion porte sur le principe de dissolution du syndicat. Une seconde délibération devra être prise au sujet de la répartition du reliquat.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent le principe de dissolution du Syndicat des Pompes Funèbres d'Alloinay.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ELECTRICITE DE LA COMMUNE AU SIEDS

Christian Aubert présente ce dossier.

Un contrat de concession existe avec Enedis pour 99% du territoire de la commune déléguée de Chef-Boutonne (1% représentant 5 maisons dans les écarts dépendant du SIEDS, comme pour les autres communes déléguées). Ce contrat ne peut pas être modifié mais le SIEDS prospecte actuellement les communes pour devenir le gestionnaire de la compétence électricité. Cette délégation de compétence est possible mais pas obligatoire.

2 rencontres ont eu lieu avec le SIEDS afin de partager les avantages et inconvénients de cet éventuel transfert. D'ores et déjà, la principale conséquence pour la commune serait de confier la gestion des effacements de réseaux au SIEDS qui deviendrait l'interlocuteur d'ENEDIS. La commission Finances a étudié ce dossier.

Frédéric Wattedled membre de la commission Finances, réitère son propos, et indique qu'il serait favorable sur le principe mais qu'il est contrarié sur le fait de le faire maintenant, craignant un report du programme planifié pour les prochaines années en matière d'effacements de réseaux et/ou de réfection de voiries et plus particulièrement ceux de la rue de la Pirounelle et les abords de l'ilot Place Cail imminents.

Cette hypothèse de transfert de la compétence électricité de la commune au SIEDS, vise à harmoniser les compétences entre les quatre communes historiques, et à effectuer une optimisation financière comme l'illustre un comparatif fait de d'un chantier d'effacement de réseaux, présenté aux élus.

Après en avoir longuement délibéré, avoir abordé les avantages et inconvénients de ce transfert, les membres du Conseil Municipal

- **par 14 voix pour (2 contre – 10 abstentions) approuvent le transfert de la compétence électricité de la commune au SIEDS, à compter du 1^{er} avril 2023,**
- **à l'unanimité, valide l'avenant de prolongation du marché à bons de commande passé avec la Société Delaire de 6 mois, pour lui permettre de terminer l'opération envisagée aux abords de l'ilot urbain Place Cail.**

BILAN DES INVESTISSEMENTS SUR AUTORISATION, DU 3^{ème} TRIMESTRE 2022

Monsieur le Maire donne la liste des investissements engagés au cours du 3^{ème} trimestre, en vertu de l'autorisation faite par le Conseil Municipal dans la limite de 20 000 € par trimestre :

date	entreprise	Objet	montant TTC
01/07/2022	PCR	comptage circulation pour essai sens circulation	3 180,00 €
01/07/2022	Girod	panneaux routiers pour essai sens circulation	3 253,25 €
01/07/2022	MARCIREAU	complément bureau 2 ^{ème} étage	1 036,20 €
11/07/2022	ERCO	Chambre froide salle R. <u>Quiard</u>	2 808,00 €
05/09/2022	RIC	Ordinateur service technique	1 067,90 €
		TOTAL GENERAL	11 345,35 €

RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET ELUS REFERENTS

Nicole Bettan rappelle que la commission Développement se réunira le 24 Novembre 2022 20h

Deux sujets seront traités, à savoir : la maison de la rue de la Fontaine, et le principe de la vente de l'ex-école, propriété communale située Avenue A.Gaud.

Marie-Claire Veque annonce la prochaine réunion du Centre Communal d'Actions Sociales, le 13 Décembre 2022 18h

Patrick Petit et Claude Papot rappellent que la commission Patrimoine est convoquée le 16 novembre 2022.

Patrick Coirault chargé du suivi des travaux de la rue de la Pirounelle annonce une moins-value dont le montant sera précisé

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque les points suivants :

- Les travaux du pont ont été revus et validés avec l'entreprise NATP, pour un montant de 36.000 euros TTC.
- Le traditionnel repas Elus-Agents de fin d'année aura lieu le vendredi 16 décembre 2022, dans la salle de Tillou.
- La visite de l'EHPAD prévue le 10 décembre 2022 sera reportée au 14 janvier 2023.
La chaufferie est en cours de réception.
- Une rencontre des élus avec l'ensemble des professionnels de la commune aura lieu le 21 novembre 2022, elle donnera l'occasion de leur restituer l'étude Shop'In réalisée en présence de Aurore Cheminade Cheffe de projets Petites Villes de Demain Référente pour les communes de Lezay, Sauzé-Vaussais et Chef-Boutonne, de partager la stratégie de la commune et de partager un moment de convivialité. Par ailleurs, elle permettra aux volontaires, en l'absence d'associations des commerçants et artisans, d'intégrer une commission élus-professionnels dont l'objectif sera de :
 - Discuter des grands enjeux communs
 - Remonter les problématiques
 - Faciliter l'organisation des futurs travaux
 - Mettre en place des actions communes
- L'adjudant-chef de la brigade de gendarmerie Chef Boutonne, Monsieur Macouillard, part à la retraite, 2 autres gendarmes quittent la brigade également, en début d'année 2023.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 12 décembre 2022.
- Marie Kohler évoque l'édito du Maire de Novembre 2022 sur le site internet de la commune, craignant que son avis soit interprété comme étant celui du Conseil Municipal.
Monsieur le Maire répond qu'il rédige un édito chaque mois depuis la création du site sur des sujets variés et d'actualités tout comme celui des réserves de restitution, mais que ces éditos n'engagent en rien l'assemblée. Marie Kohler souhaite compléter quelques propos et un échange courtois et constructif a lieu entre les élus au sujet de ces réserves.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 14 Novembre 2022

La secrétaire de séance
Sophie ROBION

Le Maire
Fabrice Michelet